

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Le maire de la commune de NARGIS

CERTIFIE que l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique, prescrite par arrêté préfectoral du 8 septembre 2023, relative à la demande de permis de construire déposée par la société Centrale de Production d'Energies Renouvelables (CPENR) de NARGIS en vue de l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de NARGIS, au lieudit Bois de Vaux, a été publié par voie d'affiche(s) 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique (soit le 15 septembre 2023 au plus tard) et pendant toute sa durée (soit jusqu'au 30 octobre 2023 à 12h30 inclus), à la mairie de sa commune ainsi que dans les lieux publics, tous endroits où l'attention des intéressés peut être facilement attirée.

Fait à NARGIS, le ⁽¹⁾ 30 octobre 2023

(Sceau de la mairie)

LE MAIRE,



A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Le 30 octobre 2023

VU LE COMMISSAIRE ENQUETEUR,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'David MELCZER'.

David MELCZER

⁽¹⁾ La date d'établissement de ce certificat doit être au plus tôt celle de la clôture de l'enquête publique, soit le 30 octobre 2023 après 12h30.